



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 11

Réunion du :	Mardi 21 Décembre 2021
Présidence :	M. Patrick FAUTRAD
Secrétaire :	Mme Béatrice MONNIER
Présent :	M. Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Traitement des feuilles de match*

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} parution

U15 Futsal

AV TOULON / TOULON ELITE FUTSAL du 18.12.2021

> AV S TOULON forfait match non joué.

Transmis à la Commission F.M.I.

3^{ème} parution – Transmis à la C.S.R.

2^{ème} Division Futsal :

FC SEYNOIS 2 / JSS FUTSAL du 03.12.2021

U18 Futsal :

T. AV SPORTIF / SC TOULON du 27.11.2021



DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

2^{ème} Division Futsal :

FC SEYNOIS 2 / JSS FUTSAL du 03.12.2021

U18 Futsal :

T. AV SPORTIF / SC TOULON du 27.11.2021

INFORMATIONS

- Le dernier club qualifié pour la Finale de la Coupe Régionale pour la Coupe nationale Futsal est CLASSIC ST JEAN. Celui-ci recevra l'équipe de PORT DE BOUC le samedi 8 janvier 2022. Félicitations à ce club de la part de la Commission Futsal.

- A partir de l'année 2022, les réunions se dérouleront le mardi à 17h00.

*Prochaine réunion
Mardi 11 janvier 2022*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER